

Contrat de location de véhicule entre particuliers

Le présent contrat de location d'un véhicule est conclu entre le propriétaire et le locataire, pour le véhicule et la durée indiqués sur

ARTICLE 1 - RESPONSABILITÉ D'E-LOUE

Le modèle de contrat proposé par e-loue permet de bénéficier de toutes les garanties proposées par le site. E-loue n'est pas une partie du contrat de location, qui est conclu seulement entre le propriétaire et le locataire du véhicule. Le rôle d'e-loue se limite à la mise en relation du propriétaire et du locataire et à l'assurance de la voiture louée.

ARTICLE 2 - CONDITIONS PRÉALABLES A RESPECTER PAR LE PROPRIÉTAIRE

propriétaire certifie que le véhicule est en règle, et en particulier à jour au niveau du contrôle technique. Le propriétaire doit renoncer à louer le véhicule s'il a connaissance d'un problème technique touchant à la sécurité du véhicule. Le

ARTICLE 3 - CONDITIONS PRÉALABLES A RESPECTER PAR LE LOCATAIRE

deux ans et disposer de suffisamment de points pour pouvoir s'en servir. Le conducteur du véhicule loué certifie avoir au moins 21 ans, être en possession d'un permis de conduire valable depuis plus de

d'ancienneté de son permis de conduire, ou restreindre la location aux personnes n'ayant pas déclaré de sinistre responsable Le propriétaire peut ajouter dans les clauses particulières figurant à la fin de ce contrat, une limite d'âge du locataire, ou pendant une certaine période.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE DU LOCATAIRE

doivent être rendus dans l'état constaté contradictoirement au début de la location ci-dessous. Le locataire est responsable du véhicule dont il a la garde. Le véhicule, ainsi que tous les accessoires mis à disposition du locataire

En cas de vol, ou de dommage causés au véhicule ou à ses accessoires par la faute du locataire, ou en l'absence de faute d'un tiers identifié, le locataire doit indemniser le propriétaire à hauteur du préjudice effectivement subi.

ARTICLE 5 - ASSURANCE ET COUVERTURE DES DOMMAGES AU VÉHICULE

devra assumer la totalité du coût correspondant. En cas de sinistre, le locataire paiera la franchise d'assurance. Lorsque l'assurance du véhicule ne couvre pas le sinistre, le locataire propriétaire doivent en avoir pris connaissance et acceptent la couverture d'assurance fournie par e-loue. Le véhicule loué est assuré par l'intermédiaire d'e-loue (conditions d'assurance e-loue disponibles sur le site). Le locataire et le

ARTICLE 6 - PAIEMENT DE LA LOCATION

Le prix de la location est défini dans la suite du contrat, et se décompose en un prix par jour de location

Le dépôt de garantie est fixé à la somme indiquée dans la suite du contrat et doit être payé par chèque au propriétaire. Ce montant Le paiement est réalisé par e-loue qui utilise Paypal, solution de paiement qui vérifie la disponibilité du compte du locataire.

viendra garantir la bonne exécution des obligations et sommes auxquelles est tenu le locataire. Il sera restitué au retour du véhicule,

après que les parties aient pris soin de vérifier contradictoirement l'état du bien loué

Le carburant n'est pas inclus dans le tarif de location. Le locataire doit donc restituer le véhicule avec la quantité de carburant identique au début de la location.

ARTICLE 8 – FRAIS ANNEXES

Le locataire s'engage à payer les frais annexes suivants :

- Si le locataire salit substantiellement le véhicule, il doit s'acquitter des frais de nettoyage correspondants

20€ (vingt euros) pour l'intérieur du véhicule

20€ (vingt euros) pour l'extérieur du véhicule

Plus généralement, le locataire supportera l'intégralité des prestations, services rendus et dépenses acquittées pour son compte par

ARTICLE 9 - UTILISATION PAR LE LOCATAIRE

Le locataire vérifiera régulièrement les différents niveaux (huile, eau, liquide de direction ou de refroidissement) et s'assurera de la contrat, garde le véhicule en cas de panne ou d'accident sous sa responsabilité jusqu'à que le dépanneur ou propriétaire arrive. Le locataire devra utiliser le véhicule en bon père de famille, ne pas confier le véhicule loué à des personnes non prévues dans le

est responsable de tous les dommages découlant du remplissage du réservoir avec un carburant non approprié Le locataire ne doit pas fumer dans le véhicule, ni transporter d'animaux, sauf autorisation accordée par le propriétaire. Le locataire Il devra prendre toutes précautions pour se conformer strictement aux prescriptions de tous règlements et au Code de la route.

Utilisations interdites:

Il est interdit au locataire d'utiliser le véhicule:

- pour prendre part à des manifestations sportives motorisées, à des tests de véhicules et en tant qu'auto-école ;

- pour participer à des courses automobiles, des rallyes, des essais ou toutes autres compétitions
- pour tracter, remorquer ou déplacer un autre véhicule d'une façon quelconque ; - pour transporter des marchandises ou des personnes contre rémunération
- surchargé avec un nombre de personnes ou une charge utile dépassant les valeurs indiquées par le constructeur
- pour transporter des matières inflammables, explosives, toxiques ou dangereuses;
- pour commettre des crimes, délits et autres infractions.
- L'utilisation du véhicule n'est autorisée qu'en France Métropolitaine

ARTICLE 10 - PROCEDURE EN CAS DE DOMMAGE OU DE VOL

dommage causé par du gibier ou autres dégradation et faire établir un rapport ou procès-verbal attestant des conditions Le locataire devra avertir immédiatement les forces de police ou de gendarmerie en cas d'accident, de vol, de perte, d'incend

constat avec celui qui suit. Si l'accident implique plusieurs véhicules, il sera établi un constat amiable avec le conducteur du véhicule qui précède, usages et à la réglementation sans qu'aucune rubrique ne soit éludée ou ignorée. Un soin particulier sera apporté au croquis. un constat amiable par le locataire, celui-ci devra être rempli sur les lieux de l'accident, avec l'autre conducteur, conformémer Le locataire est également tenu d'informer le propriétaire de tout évènement affectant le véhicule, dès que possible. S'il est d

En cas de refus de l'autre conducteur de signer le constat amiable, le numéro d'immatriculation du véhicule adverse devra l'intervention d'un agent de police ou d'un gendarme. relevé par le locataire. Le locataire devra alors tenter d'obtenir le témoignage des personnes qui ont assisté à l'accident, ou sol

présenté à E-loue et validé par le propriétaire tenu de respecter le délai ci-dessus qui est d'ordre public (art. L. 113- 2 du Cod Le constat rempli doit être adressé à la compagne d'assurance dans les cinq jours ouvrés après que celui-ci ait été préalable

Si une réparation est nécessaire, le locataire doit prévenir le propriétaire et obtenir son autorisation avant d'entreprend

En cas de vol le locataire doit sous 48h porter plainte au commissariat, informer le propriétaire et E-loue.

procès-verbal (en cas de vol), constat (en cas d'accident), photocopie assurance, carte grise, permis Dans tous les cas il faut fournir l'ensemble des documents par email, contact@e-loue.com, dans les délais ci-dessus à e-

ARTICLE 11 - PANNES

location et être remboursé du temps de location non utilisé. En cas de panne non liée à une utilisation du véhicule contraire aux termes de ce contrat, le locataire peut interrompre le contr

propriétaire doit s'occuper du dépannage. L'assurance e-loue propose une assistance panne dès 0km pour les véhicules de moins de 10 ans, au garage le plus proche. Sir

ARTICLE 12 - CONTRAVENTIONS

Le locataire qui commet une infraction entraînant une contravention doit en supporter le coût. Le locataire qui reçoit contravention ou pense avoir commis une infraction constatée par un contrôle automatique doit en avertir le propriétaire lors restitution du véhicule.

A l'issue du contrat, le locataire est tenu de restituer le véhicule au propriétaire, au lieu où la location a débuté

En cas de stationnement sur l'espace public le locataire doit trouver une place autorisée, et le cas échéant payer le stationne jusqu'à la fin de la période de location.

propriétaire ou une personne mandatée par lui. Le contrat de location et la responsabilité du locataire ne prennent fin qu'à réception du véhicule, des clés et des papiers |

- 11	:	:	0
a:	- 1	i	CLAUSES PARTICULIERES:
<u>به</u>		1	Ċ
		1	Ĕ
	- 1	1	Ð
		1	₽
		i	Ħ
•		1	2
	- 1	i	듬
	- 1	÷	滋
		i	Ö
•		1	••
		1	
		i	
•		1	
	- 1	i	
	- 1	÷	
		1	
•		1	
3		1	
9	- 1	i	
듄		1	
ē	- 1	i	
ex		1	
en en		i	
Fait à en double exemplaires le		1	
<u>a</u> .		1	
Š	- 1	i	
ē		i	
	i	i	
		1	
1		i	
	- 1	1	
		1	
•		1	
		1	
	- 1	i	
		i	
	- 1	i	
	- 1	1	
		i	
		1	
		i	
		1	
		1	
		1	
		i	
		1	
		1	
	- 1	1	

Signature du propriétaire :

Signature du locataire :



Le Locataire

Contrat de location de véhicule entre particuliers

Le Propriétaire

Prénom et Nom : Téléphone :	Prenom et Nom :		
Adresse :	Téléphone(s) :		
	Le venicule loue		
Date et lieu de naissance : Permis de conduire n° :	Marque et modèle :		
Date d'obtention de permis : (photocopie du permis souhaitée)	I I		
☐ D'autres conducteurs sont autorisés à conduire le véhicule lister ces conducteurs	immatriculation :		
au verso du contrat en notant leur n° de permis.	Date 1 ^{ère} mise en circulation :		
La location Date et heure début de location :	Assurance, Assistance, dépôt de garantie - Franchise accident 800 € - Franchise vol 2000 €		
Date et heure de fin de location :	Dépôt de garantie : 2000 €		
Nombre kilomètres prépayés : km	☐ Voiture particulière assurée par e-loue (« VP » sur la carte grise)		
Prix kilomètre supplémentaire :€ Prix total location : €	En cas d'accident, vol ou panne : - le locataire doit prévenir le propriétaire, établir un constat amiable en cas d'accident, un dépôt de		
	plainte au commissariat en cas de vol. Prévenez dès que possible e-loue au 09.53.87.02.96 lundi – vendredi 8h – 19h		
En cas de prolongation, il faudra refaire une location sur le site.	 - En cas de panne pour un véhicule de moins de 10 ans appelez 24h/24 le 01.47.11.67.67 - constat amiable : indiquer dans la rubrique 8 "Société d'assurance" le Nom : "COVEA FLEET" et N° de contrat : "125 990 748". Laisser vides les autres infos rubrique 8. 		
	☐ Autre type de véhicule, NON assuré par E-loue		
Numéro de carte :	Indiquer sur une feuille séparée les détails de l'assurance fournie par le propriétaire: couverture ("tiers" ou "tous risques"), franchise, pénalité à payer par le locataire en cas de malus.		
Expire fin : Exigez la présentation de cette	e Carburant		
CB et la signature du porteur			
fact do other to accept to be action	Représentez le		
État du véhicule avant la location	Niveaux d'essence : 0 ¼ ½ ¼ 1 avec une croix		
au départ	Compteur km au départ :Km		
II au	État extérieur :		
rempliir Park			
	factive fairman		
4	État intérieur :		
Noter sur ce schéma les accrocs sur la carrosse	rie		
	m'engage en cas de problème survenu à la location, à dédommager le ible « adresse internet », et je m'engage à respecter les conditions d'utilisation Signature du propriétaire :		
Niveau d'essence au retour :	Représentez le niveau d'essence avec une croix		
Line comparestion de Cost versée / rembeursée n	our la différence de kilométrage et/ou de carburant, ou le retard.		
2	-		
Date et heure réelles de fin de location :			
Kilométrage parcouru :			
Compte-rendu final de la location : Aucun dommage - o	dépôt de garantie restitué.		
□ Dommages légers -	dépôt de garantie encaissé à hauteur de€ ou dépôt de garantie restitué c		
contre paiement d'un	ne somme (chèque ou liquide) de€		
Indiauer tous les déta	ants - dépôt de garantie encaissé ou conservé dans l'attente du devis / facture. iils des dommages subis par le véhicule sur papier libre signé par les deux parties.		
Contraventions:	purites.		
☐ Autres problèmes :			
Cignoturo du locatairo	Cimpatura du pranciátaira		
Signature du locataire :	e : Signature du propriétaire :		